

Tu doutes encore ??



Pourquoi la conduite supervisée ?

...Parce que :

- 1 - Tu vas acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen !
- 2 - Si tu as échoué au permis, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût !
- 3 - Les contraintes sont plus souples que l'AAC, pas de kilométrage minimum à faire !



Que du bonus !



★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis.

★ Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Si tu échoues, la conduite supervisée peut être la solution car tu continues de rouler avant de reprendre quelques leçons de conduite.

Réf : 20103025-CS-3091

Conduite Supervisée



La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

**CODES
ROUSSEAU**
-o-

**CODES
ROUSSEAU**
-o-

Lance-toi !



À tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée. Passer de la formation traditionnelle à la conduite supervisée ou de la conduite accompagnée à la conduite supervisée, c'est possible !

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins **18 ans**,
- avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale,
- avoir l'**accord de l'assureur** du véhicule,
- avoir participé au **rendez-vous préalable**.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Avant de rouler...



Le rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, à un **rendez-vous préalable de 2 heures minimum en voiture auto-école**.

L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.



N'oublie pas !



Les bons outils

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) du formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande ET ton livret d'apprentissage en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis,
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.



À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui est de 3 ans avec cette formation.

